

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIOUDE SUD AUVERGNE

Procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 décembre 2020

L'an Deux Mille Vingt, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni en Mairie de Brioude, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VACHELARD, Président.

ETAIENT PRESENTS :

AGNAT		COHADE	Philippe FAIDIT
AUTRAC	Christophe BEDROSSIAN		David CUSSAC
BEAUMONT	Jacques VACHERON	ESPALEM	Nathalie AVININ
BLESLE	Pascal GIBELIN	FONTANNES	René MARCHAUD
	Thierry VERDIER		
BOURNONCLE-SAINT-PIERRE	Marie-Christine EGLY	FRUGIERES-LE-PIN	Maurice LAURENT
	Gérard LOUIS	GRENIER-MONTGON	Jacques FILIOL
BRIOUDE	Jean-Luc VACHELARD	JAVAUGUES	Bernard BEAUDON
	Aline BONNET	LAMOTHE	Alain JARLIER
	Gilles DA COSTA		
	Marie-Christine EYRAUD	LAVAUDIEU	Monique VIDAL
	Maurice ROCHE	LEOTOING	Cécile TARDY
	Anne GUINCHARD	LORLANGES	Didier SOULIER
	Cyrille SARRIAS	LUBILHAC	Daniel CORNET
	Nadine CRAVINHO	PAULHAC	Laurent PHILIPPON
	Frank MERLE		
	Annie SIBEYRE	SAINT-BEAUZIRE	Alain MARCHAUD
		ST-ETIENNE-SUR-BLESLE	
		SAINT-GERON	Brigitte SOUCHON
	Juliette TILLIARD-BLONDEL	SAINT-ILPIZE	Martine DEFAY
	Alexis JUILLARD	ST-JUST-PRES-BRIOUDE	Jérôme JOUSSOUY
	Marie-Christine DEGUI	ST-LAURENT-CHABREUGES	Gaston FARGET
CHANIAT	André POTTRASSON	TORSIAC	André HALFON
		VIEILLE-BRIOUDE	Roland CHAREYRON
			Valérie GAUZY

POUVOIRS : Alain MATHIEU donne pouvoir à Alain JARLIER, Jacky JOURDE donne pouvoir à Laurent PHILIPPON
ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Christian PASSEMARD, Elisabeth STOQUE, Jean-Philippe VIGIER, Yves JOUVE, Alain MIRAND
ASSISTAIENT EGALEMENT : Sophie COURTINE, Sébastien CHATEAU, Guillaume TRONCHERE, Ingrid MOULIERES
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aline BONNET

Arrivées de : Jean-Philippe VIGIER au point 1, Elisabeth STOQUE au point 4, Christian PASSEMARD au point 11
Départ de Jacques FILIOL au point 6, Alain MARCHAUD au point 9, André POTTRASSON au point 12
Sortie de Monique VIDAL au cours des points 7 et 8

Jean-Luc VACHELARD accueille les membres du Conseil Communautaire et désigne Aline BONNET comme secrétaire de séance. Il donne lecture de la délégation qui lui a été faite : Un devis a été signé auprès de CINEMATERIEL pour l'achat d'un projecteur et d'un écran pour 29 914€ HT pour le Cinéma provisoire installé à la Halle Aux Grains ; L'entreprise DA SILVA a été retenue pour un montant de 8 709.25€ HT pour la réalisation d'une dalle béton du stand de tir suite à une demande de mise en conformité de l'ARS ; une aide à l'installation de 10 000€ est versée au Docteur FERNANDEZ à Brioude ; 3500€ de bons d'achat auprès de l'UCAB ont été achetés pour le personnel de BSA en lieu et place de la soirée et du traditionnel cadeau de Noël compte tenu de la crise sanitaire.

Jean-Luc VACHELARD rend hommage à GEORGES RODIER (Communauté de Communes du Brivadois 2000-2008)

EN 2000 à la création de la Communauté de Communes du Brivadois, Georges RODIER siégeait en tant que Membre du Bureau et de la Commission Développement Economique puis en 2001 en tant que membre de

la commission Aménagement de l'espace il a été Elu Vice-Président en charge des Travaux, il siégeait également au SICALA.

Très actif dans le domaine de la compétence phare du mandat 2001-2008 à savoir les aménagements de bourgs, les illuminations du petit patrimoine et les enfouissements de réseaux. Il a mené plus d'une dizaine d'opérations d'aménagement de bourgs d'envergure (Vieille Brioude, Beaumont, Chaniat, Fontannes, Lamothe, Cohade, Lavaudieu, Saint Just Prés Brioude, Saint Laurent Chabreuges, Arvant).

Grand artisan de la solidarité communautaire il avait œuvré notamment pour faire de cette compétence « aménagement de bourgs » un socle de la Communauté de Communes du Brivadois ; il avait notamment réalisé un règlement des travaux pour coordonner les travaux des communes et de l'intercommunalité. On gardera le souvenir d'un Elu très présent, Georges RODIER était très apprécié pour ses qualités humaines de disponibilité et d'écoute.

Il rend également hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING, ancien Président de la République et Président de la Région Auvergne.

Une minute de silence est respectée en l'honneur de ces deux personnes.

Il fait adopter le procès-verbal de la séance du 12 octobre, PV adopté à l'unanimité.

Il précise en suite qu'un Point 0 est ajouté concernant les modalités de fonctionnement de ce Conseil Communautaire hybride et complémentaire au point n°9 est distribué.



Juliette TILLIARD-BLONDEL demande à modifier l'ordre de traitement des points. Elle trouve plus logique d'enchaîner les points liés à l'Aquabulle plutôt que d'en traiter un au début et deux autres en fin de réunion. Jean-Luc VACHELARD lui répond que ces points sont dissociés puisqu'ils n'ont pas de lien direct : l'un traite du rapport d'activité de l'Aquabulle en 2019, les deux autres du mode de gestion. Juliette TILLIARD-BLONDEL ne comprend pas ce choix qu'elle trouve regrettable. Jean-Luc VACHELARD maintient sa position.

0. MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3.12.2020

La réunion du Conseil Communautaire convoqué ce jour s'inscrit dans le cadre du Chapitre II, article 6 de l'Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid- 19 -, qui dispose :

« I. - Dans les collectivités territoriales et leurs groupements, le Maire ou le Président peut décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le Président par tout moyen. Le Président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

II. - Les votes ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public.

En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le Président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée. Le scrutin public se fera par appel nominal dans des conditions garantissant sa sincérité.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. Le président proclame le résultat du vote, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants.

III. - A chaque réunion de l'organe délibérant à distance, il en est fait mention sur la convocation.

Le quorum est apprécié en fonction de la présence des membres dans le lieu de réunion mais également de ceux présents à distance.

Auparavant, il convient donc de délibérer sur les modalités d'identification des participants, sur les modalités d'enregistrement et de conservation des débats et sur les modalités de scrutin.

1. Modalités d'identification des participants :

Habituellement, l'appel des personnes présentes permet l'identification des participants et la vérification du quorum. Aujourd'hui et à l'avenir tant que nous devons procéder ainsi, la participation à distance de la majeure partie d'entre nous résulte de l'utilisation par chacun des participants à distance d'un code d'accès propre à la réunion, et qui été communiqué aux membres du Conseil Communautaire. Cet état de fait rend inutile tout autre mode d'identification des présents.

Je vous propose donc sur ce premier point, de confirmer par votre vote que l'appel auquel il a été procédé avant l'ouverture de la séance et le quorum établi en conséquence valent identification suffisante des participants et permettent au conseil communautaire de délibérer valablement.

2. Modalités, d'enregistrement et de conservation des débats :

Compte tenu de la tenue des réunions en salle du conseil Municipal de Brioude, les débats seront enregistrés et conservés sur fichier audio.

Je vous propose donc, sur ce deuxième point, d'approuver par votre vote les modalités d'enregistrement et de conservation des débats que je viens de vous exposer.

3. Modalités de scrutin :

Comme nous le faisons habituellement, à l'issue de l'exposé des rapports, sommaire ou détaillé, un appel sera fait successivement des votes « contre », et des abstentions, le solde des présents étant dès lors réputés constituer les votes « pour ». Aujourd'hui, et à l'avenir tant que nous devrons procéder ainsi, vous voudrez bien annoncer votre nom pour répondre à l'appel des votes « contre » et des abstentions. En cas de vote « contre » ou d'abstention, ces votes seront récapitulés nominativement avant l'annonce du résultat du vote. En outre, à l'issue de notre réunion, vous voudrez bien transmettre au service Brioude Sud Auvergne, qui assure le secrétariat des conseils, le formulaire de vote qui vous a été transmis à l'appui du dossier de la réunion, dûment rempli, de sorte que, pour être en conformité avec l'ordonnance du 1^{er} avril, le procès-verbal de notre réunion comporte à l'appui de chaque résultat de vote, le nom des votants.

Je vous propose donc, sur ce troisième point, d'approuver par votre vote les modalités de scrutin que je viens de vous exposer.

Comme en dispose l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, je vous rappelle qu'une demande de vote secret reporte la délibération sur le point concerné à une réunion ultérieure « en présentiel »

Précisons en outre que les réunions du Conseil Communautaire étant publiques, cette réunion à distance se trouve dispensée des formalités de mise en ligne évoquée par l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats énoncées ci-dessus ;
- APPROUVE les modalités du scrutin.

1. RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ TITAN SUR LA GESTION 2019 DE L'AQUABULLE

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités des comptes-rendus des rapports des délégataires de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2019 qui a été présenté par Madame Gaëlle PLAZENET, Coordinatrice Régionale Equalia, et Monsieur Pierre LIEVRE, Responsable d'exploitation de l'Aquabulle. Ce rapport a été remis à la Collectivité en Mai 2020, compte tenu du confinement et la réinstallation du Conseil, il n'a pu être présenté au Conseil avant.

Alexis JUILLARD est étonné que ce rapport arrive seulement maintenant alors qu'il a été adressé à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne au mois de mai. Pour lui, ce rapport permet de se faire une idée des DSP. Il s'interroge sur le « turn over » relatif au personnel dans le courant de l'année avec 6 départs, dont le Directeur, le technicien et plusieurs MNS. La représentante de la société explique les raisons de ces changements qui sont essentiellement liés à des choix personnels, soit de carrière, soit pour suivre un conjoint. Seul un agent a été remplacé car inapte au poste.

Alexis JUILLARD se félicite de la hausse de la fréquentation par les scolaires qui, selon lui, est liée à une meilleure coordination avec le CTC. La représentante d'Equalia indique que le CTC est concerté depuis l'ouverture de l'Aquabulle. Cette hausse s'explique plus par des choix des écoles d'amener plusieurs classes et pour certaines de venir une année sur deux.

Alexis JUILLARD rappelle qu'il a été évoquée l'ouverture d'un espace Aquatique par Agitaform à Lempdes pour expliquer la baisse de la fréquentation des activités. Pour lui ça n'est pas suffisant car la baisse est antérieure à cette ouverture. Pour la représentante d'Equalia, l'effet d'ouverture a entraîné une surfréquentation à l'ouverture puis une baisse normale dans le fonctionnement courant des établissements de ce type.

Bernard BEAUDON relève une très forte consommation électrique au cours des dernières années. Pour la représentante d'Equalia, un dysfonctionnement est effectivement constaté, mais la cause n'est pas encore connue.

Cyrille SARIAS s'interroge sur l'obligation de réaliser la vidange au mois de juin, souvent chaud. Le Directeur du centre explique qu'en 2020 il était prévu une vidange la première semaine de septembre, mais en raison de la crise sanitaire, elle a été réalisée juste avant la possibilité de rouvrir. De plus, plusieurs travaux ont été réalisés à cette occasion.

Christophe BEDROSSIAN s'interroge sur la fréquentation qui peine à dépasser les 80 500 entrées et demande ce quels seraient les investissements nécessaires pour la faire croître. La représentante d'Equalia répond que l'estimation de départ était surévaluée avec 120 000 entrées impossible à atteindre avec ce niveau d'équipement. Elle précise que la société a toujours cherché des solutions pour accroître cette fréquentation, que ce soit au niveau des animations que des investissements, notamment la structure gonflable. Toutefois, pour elle, c'est toujours insuffisant car il manque des investissements ludiques.

Gaston FARGET s'interroge sur les raisons qui ont poussé Equalia à candidater à nouveau alors que les résultats des dernières années sont négatifs. Il demande si la proposition faite est un rattrapage par rapport aux cinq premières années. La représentante d'Equalia indique qu'un vrai partenariat s'est noué avec les acteurs locaux qui pourrait payer sur le long terme. La société croit en l'Aquabulle. Sur le deuxième point, elle ne souhaite pas répondre car ce n'est pas la raison de sa présence.

Cécile TARDY note que, malgré la baisse de la fréquentation, les ventes ont augmenté et demande quelle en est la raison. Il lui est répondu que c'est essentiellement lié à la forte demande de l'espace santé bien-être qui a un prix d'entrée plus fort.

René MARCHAUD demande quand sera rendu le rapport 2202. LA représentante d'Equalia indique que c'est contractuel et qu'il sera remis fin avril ou début mai. Toutefois elle indique que les tendances, sur les périodes d'ouverture, oscillent entre 40 et 60% de la fréquentation habituelle.

Nathalie AVININ insiste sur les investissements nécessaires pour faire croître cet équipement. La représentante réitère ses remarques précédentes et indique que la communication est un facteur essentiel pour faire venir les usagers et de les partager avec les acteurs locaux.

Maurice ROCHE demande des explications sur les erreurs d'estimation au niveau des charges. Il lui est précisé que le tableau fourni est celui du prévisionnel de 2015 lié à une estimation de fréquentation à 120 000 entrées.

Jean-Luc VACHELARD précise qu'Equalia est seulement présent pour répondre sur la gestion de l'année passée. Il remercie la société pour sa présentation et pour les bonnes relations qu'elle a eu avec la collectivité au cours des cinq années. Il précise que si ce rapport est présenté seulement maintenant c'est uniquement en raison de la crise sanitaire qui n'a pas permis de le faire plus tôt. Ce n'est pas lié à l'exploitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- PREND ACTE du rapport d'activités produit pour l'année 2019 par la société TITAN pour la gestion de l'Aquabulle

2. BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances expose qu'il est nécessaire de prévoir quelques ajustements sur le budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

— APPROUVE la Décision Modificative N°1 sur le budget annexe telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	Libelle	BP 2020	DM	Total après DM
	Investissement Dépenses	23 002.72	0	23 002.72
040	Opérations ordre de transfert entre sections	800	-800	0
165	Dépôt et cautionnement reçus	800	-800	0
16	Emprunts et dettes assimilées	4 168.22	+800	4 968.22
165	Dépôt et cautionnement reçus	0	+800	800

3. BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Vice-Président en charge des finances expose qu'une décision modificative est nécessaire pour ajuster les crédits en fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

— APPROUVE la Décision Modificative N°2 sur le budget principal telle qu'elle est présentée ci-dessous :

	LIBELLE	BP 2020	DM	Total après DM
	FONCTIONNEMENT DEPENSES	12 611 670.74	0	12 611 670.74
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 248 094.13	+10 000	2 258 094.13
64/6218	Autre personnel extérieur	15 101.50	+10 000	25 101.50
042	OPERATIONS ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	269 774.53	-10 000	259 774.53
01/6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	269 774.53	-10 000	259 774.53

4. EMPRUNTS PRÉVUS AU BUDGET PRINCIPAL, AU BUDGET ANNEXE DES ABATTOIRS ET AU BUDGET DU CINEMA LE PARIS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Vice-Président en charge des Finances rappelle que des emprunts ont été prévus au budget principal, au budget annexe des abattoirs ainsi qu'au budget du Cinéma « Le Paris » sur l'exercice 2020.

Une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires sous les conditions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

Durée	20 ans
Somme empruntée	380 000,00 €
Date de versement de la somme empruntée	A compter du 21/12/2020
Échéances	Annuelles ou trimestrielles
Modalités d'emprunt	Taux fixe ou Taux révisable ou Taux fixe + taux révisable

BUDGET ANNEXE « ABATTOIRS »

Durée	15 ans ou 20 ans
Somme empruntée	488 000,00 €
Date de versement de la somme empruntée	A compter du 21/12/2020
Échéances	Annuelles ou trimestrielles
Modalités d'emprunt	Taux fixe ou Taux révisable ou Taux fixe + taux révisable

BUDGET CINEMA « LE PARIS »

Durée	20 ans
Somme empruntée	76 000,00 €
Date de versement de la somme empruntée	A compter du 21/12/2020
Échéances	Annuelles ou trimestrielles
Modalités d'emprunt	Taux fixe ou Taux révisable ou Taux fixe + taux révisable

Nathalie AVININ demande des précisions sur le budget des abattoirs. Elle aimerait avoir une vision complète sur le budget des abattoirs, sur le dispositif financier du dossier.

Sophie COURTINE répond que l'emprunt était prévu au budget pour financer les investissements de l'année 2020.

Christophe BEDROSSIAN demande à voter les emprunts séparément car il n'y a pas les mêmes lisibilités selon les dossiers. Il explique ensuite que c'est un moment important de fin d'année et le contexte n'est pas simple, les taux sont bas et il faut relancer l'économie. Tout le monde est d'accord. Il faudrait rappeler quelques règles : les emprunts financent l'investissement pas le fonctionnement, il finance la part restant à charge et il est fléché par rapport à une action précise. Il correspond souvent au capital auquel il faut rajouter les intérêts. Il y a cinq moments dans la vie d'un conseil communautaire : le DOB, la préparation budgétaire faite en commission, le vote du budget et l'approbation du CA. En cette fin d'année, nous plus proches du CA que du DOB. Les emprunts ont été inscrits au budget mais on peut se poser quelques questions : dans le DOB, les emprunts avaient été annoncés sans être inscrits dans le tableau de la dette. Pour beaucoup, on l'a découvert au moment du vote du budget. S'ils avaient été inscrits dans l'état de la dette, on se serait rendu compte qu'on retrouverait 10 600 000€ de dettes, soit le niveau de 2016. Ce qui interroge. Il y a un certain manque d'informations pour nous aider à décider. Pour le Budget principal, on avait dit qu'on était sur la voie du désendettement avec seulement 450 000€ prévus sur 2019 et 2020 et là on est à 380 000€ soit un peu moins que ce qui a été envisagé. Mais quand on reprend les simulations d'emprunt, l'enveloppe travaux était à 2 189 000 avec une estimation de subvention de 80% en 2019 et 60% en 2020. On était donc sur une enveloppe autofinancée de 687 000€. Il demande à quoi correspond cet emprunt là sur une enveloppe globale et insiste sur le fait qu'il y a le budget principal sur la voie du désendettement et il y les budgets annexes qui augmente le volume de dette. Il s'interroge pour savoir si on est toujours sur la voie du désendettement en regardant l'ensemble de la situation. Concernant les abattoirs, il rappelle que les investissements sont prévus pour financer les travaux sur 2020 (groupe froid...). Il propose d'attendre la réponse de l'Etat concernant le plan de Relance proposée par l'Etat et d'avoir la garantie du financement de ces travaux. De plus, sur ce budget des abattoirs, on n'arriverait pas à amortir les travaux précédents. On prévoirait une subvention du BP de 235 000€. Sophie COURTINE indique qu'il ne peut pas y avoir de versement du budget Principal sur le Budget Annexe des Abattoirs. En fait c'est le reversement la taxe d'abattage. Elle précise que l'emprunt vient bien financer un investissement, mais que l'on ne connaît pas encore le coût total car on ne connaît pas le montant du plan de relance et d'autres investissements arrivent en fonction du besoin courant en investissement sur les chaines. Dans cet emprunt, il y a les achats du 021, du 023, le déficit d'investissement courant qui n'est pas financé à l'instant T par la taxe d'abattage qui est perçue ultérieurement.

Christophe BEDROSSIAN revient sur la taxe d'abattage qui devrait assurer la couverture des investissements. Il a l'impression que ça ne suffit pas. Il demande des informations claires. Il pense que dans ce dossier, on devrait créer une commission ad'hoc qui permettrait de construire un peu mieux le projet Pôle Viande qui semble déjà acté. Il demande de repousser le vote à 2021.

Jean-Luc VACHELARD rappelle que les Commissions des Finances et Développement Economique peuvent travailler sur ce projet. Les remarques posées par Christophe BEDROSSIAN devraient être traitées en Commissions pour être en accord avec le fonctionnement de la communauté de communes tel qu'il a été souhaité. Les propositions des banques sont très favorables aujourd'hui, ce qui ne se représentera peut-être pas. C'est pourquoi il est préférable de les voter maintenant.

Didier SOULIER rappelle que ces travaux sont urgents et obligatoires pour le maintenir ouvert selon les exigences des Services Vétérinaires. Christophe BEDROSSIAN s'inquiète de cette situation car les travaux réalisés en 2018 devaient déjà intégrer toutes les exigences sanitaires imposées.

Nathalie AVININ demande à ce que plusieurs pistes soient travailler pour le fonctionnement du prochain abattoir. Pour l'instant on travaille un peu à l'aveugle car on ne connaît pas le montant des aides du plan de relance et que l'on fait des travaux dans l'urgence. Il lui manque un plan de financement pour pouvoir décider.

Jean-Luc VACHELARD dit que le futur projet n'est pas l'objet de la réunion de ce jour, on est bien sur le fonctionnement actuel.

Gaston FARGET explique que le capital restant quand on aura fait les emprunts sera sur le Budget Principal 5 030 988,33, sur le budget des abattoirs de 1 246 653,22 et sur le cinéma de 76 000€. Il rappelle que pour celui du Centre Aqualudique Intercommunal, 3 446 472,12€ et 86 000€ sur l'atelier relais à rembourser. On frise les 10 000 000€.

Quatre établissements ont répondu, la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin, le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole Loire Haute-Loire et la Banque Postale.

Les propositions pour l'emprunt sur le Budget Annexe des « Abattoirs » ont été présentées en séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins 4 abstentions (Juliette TILLIARD-BLONDEL, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Christophe BEDROSSIAN),

Vu l'avis de la commission Finances,

- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat et tous documents relatifs à cette affaire avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un emprunt de 488 000€ pour une durée de 15 ans à taux fixe de 0.44% et trimestrialités constantes.
- DIT que les frais de dossier s'élèvent à 0.10%

Après avoir présenté les propositions des établissements bancaires sur le Budget Principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins 4 abstentions (Juliette TILLIARD-BLONDEL, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Christophe BEDROSSIAN),

- Vu l'avis de la commission Finances,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat et tous documents relatifs à cette affaire avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un emprunt de 380 000€ pour une durée de 20 ans à taux fixe de 0,55% et trimestrialités constantes.
 - DIT que les frais de dossier s'élèvent à 0.10%

Après avoir présenté les propositions pour l'emprunt sur le Budget du Cinéma « Le Paris » sont les suivantes :

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Vu l'avis de la commission Finances,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat et tous documents relatifs à cette affaire avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire pour un emprunt de 76 000€ pour une durée de 20 ans à taux fixe de 0,55% et trimestrialités constantes.
 - DIT que les frais de dossier s'élèvent à 0.10%

5. MARCHÉ DE TRAVAUX DU CINÉMA LE PARIS

Le Vice-Président en charge des travaux rappelle que 11 lots sur les 14 proposés à la consultation ont été attribués par délibération n°115/2020 en date du 12 octobre dernier, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les trois lots restants qui concernaient les menuiseries intérieures, les enduits de façades et les carrelages ont fait l'objet d'une re-consultation en date du 8 octobre pour une remise des offres au 27 octobre 2020 à midi.

Le lot enduit de façade est à nouveau infructueux et fera l'objet d'une négociation directe, compte tenu de l'estimation de ce lot.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 9 novembre 2020,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer les marchés de travaux correspondants.

Lots	DESIGNATION DES LOTS	Montant du Marché retenu après avis CAO en € HT	Entreprises
Lot 06	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	157 813.30€	SARL PARRIN A/S
Lot 07	CARRELAGE FAÏENCES	25 551.51 €	BRUNHES JAMMES

- RAPPELE l'intégralité des attributaires dans le tableau ci-dessous

Lots	DESIGNATION DES LOTS	Montants Totaux estimatifs HT	Offres mieux disantes	Entreprises
Lot 01	GROS-ŒUVRE DEMOLITIONS	225 000.00 €	197 857.99 €	MISSONNIER
Lot 02	ENDUITS DE FACADES			
Lot 03	CHARPENTE METALLIQUE	17 000.00 €	20 133.50 €	SARL PRIVAT
Lot 04	COUVERTURE / ETANCHEITE / ZINGUERIE	72 000.00 €	36 623.50 €	MR ETANCHEITE
Lot 05	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	55 000.00 €	42 050.00 €	LR ALUMINIUM
Lot 06	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	155 000.00 €	157 813.30 €	SARL PARRIN A/S
Lot 07	CARRELAGE FAÏENCES	43 000.00 €	25 551.51 €	BRUNHES JAMMES
Lot 08	SOLS COLLES	53 000.00 €	32 471.30 €	GIMBERT
Lot 09	PLATRERIE PEINTURE FX PL	158 000.00 €	213 475.32 €	CETON KOKEEKLI
Lot 10	SERRURERIE	42 000.00 €	48 254.75 €	REYMOND ROBERT
Lot 11	PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE / VMC	53 000.00 €	55 684.84 €	CF2C CHASTANG
Lot 12	ELECTRICITE	66 500.00 €	60 371.62 €	VB Energies et services
Lot 13	ASCENSEUR	28 000.00 €	21 500.00 €	ORONA

Lot 14	FAUTEUILS	120 000.00 €	61 176.00 €	SIGNATURE F
	TOTAUX HT	1 087 500 €	972 963.63 €	
	Ecart		-114 536.37	-10.53%

- AUTORISE Monsieur le Président ou son Représentant à négocier librement de gré à gré pour le lot enduit de façades.

6. EXPLOITATION PROVISoire DU CINEMA LE PARIS A COMPTER DU 13 DÉCEMBRE 2020 - TARIFS

Le Cinéma le Paris a fermé ses portes le 29 novembre 2020 afin de laisser la place aux travaux de réaménagement et d'accessibilité votés par le conseil communautaire. Ces travaux vont durer 12 mois. Malgré le contexte particulier de crise, la CCBSA s'est engagée à maintenir dans la mesure du possible des séances afin que le public puisse continuer de bénéficier d'un service et au Ciné-Club de poursuivre une activité le temps des travaux. Divers locaux ont été envisagés et la Ville de Brioude a proposé la mise à disposition gracieuse de la Halle aux Grains pour permettre la tenue de séances selon un planning provisoire qui reste encore à confirmer mais qui pourrait être le suivant :

Deux séances les dimanches et lundis et cinéclub les mardis soir tous les quinze jours à compter de mi-décembre.

Pour cela la CCBSA a investi dans du matériel notamment un projecteur mobile et un écran pour une somme de 24 000€ HT, ce matériel sera aussi utilisé pour des séances itinérantes au printemps 2021, à terme ce matériel pourra être revendu ou conservé en fonction de la politique culturelle souhaitée par Brioude Sud Auvergne. (Poursuite de la représentation délocalisée sur les communes).

La qualité de la Halle aux Grains ainsi que celle du matériel investi vont permettre d'assurer les projections. Néanmoins leur nombre sera contraint par le planning d'occupation de la salle de spectacles.

Il ne sera pas possible sur l'année 2021 d'accueillir les scolaires notamment et les consommations (confiseries, boissons) seront interdites pendant les séances et ne seront pas disponibles à la vente.

Compte tenu de ces éléments qui dégradent substantiellement le service, il y a lieu de proposer une grille tarifaire en conséquence. La proposition qui a été faite au Conseil d'exploitation du Cinéma le Paris le 23 novembre dernier a été d'appliquer le tarif réduit 2019 comme tarif unique à compter du 13 décembre 2020.

Tarifs du Cinéma le Paris à compter du 13 décembre 2020

Il est proposé de voter les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous

TARIFS à compter du 13 décembre 2020 et pour l'année 2021	
Tarif unique	5,50€
Tarif réduit -14 ans	4,00€

🔗 **Le Tarif de 4€** préconisé par la FNCF sera appliqué pour

- Tous les jeunes de moins de 14 ans,
- L'ensemble des groupes d'écoliers, collégiens, lycées et des centres de loisirs pour toutes séances durant ou en dehors du temps scolaire.
- Les CCAS, collectivités territoriales et partenaires pour les opérations destinées aux -14 ans.

Conditions de reprise des tickets CE :

Les tickets CE périmés sont repris sous certaines conditions : à partir de 5 tickets périmés les tickets CE sont réédités pour une validité de un an après une retenue de 8% :

- Moins de 5 tickets : pas de reprise
- De 5 à 19 tickets : réédition du nombre de tickets repris moins 1
- De 20 à 29 tickets : réédition du nombre de tickets moins 2
- A partir de 30 tickets : réédition du nombre de ticket repris moins 3.

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne instaure

- Une carte de fidélité : 9 entrées achetées, la 10^{ème} est offerte.
- La gratuité pour les accompagnateurs de groupes
Pour les groupes d'enfants : 2 accompagnateurs puis à partir du 17^{ème} enfant, un accompagnateur supplémentaire pour 8 enfants
Pour les groupes d'adultes : 1 accompagnateur pour 10
- Les paiements par CHEQUE CULTURE et CHEQUE VACANCE (ANCV) sont acceptés, la Communauté de Communes prend en charge les frais de gestion qui sont de 5% pour les chèques culture et de 1% pour les chèques vacances (ANCV)

A l'occasion **des travaux de rénovation du Cinéma**, tous les tickets CE, cartes cadeaux et entrées gratuites arrivant à échéance durant la période de fermeture seront repris et réédités à la date d'ouverture avec une validité d'une année.

André POITRASSON fait remarquer que des tarifs scolaires sont présentés au vote alors que les scolaires ne sont pas autorisés pour ces séances comme indiqué dans la convention. Sophie COURTINE indique que

c'est au cas où il y ait des exceptions comme pour les centres de loisirs ou d'autres structures. C'est à la demande du régisseur au cas où.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
Vu le Conseil D'exploitation du Cinéma Le Paris du 23 novembre 2020,
Vu la commission des Finances en date du 23 novembre 2020,

- ADOPTE les tarifs ci-dessus à compter du 13 décembre 2020 et pour l'année 2021, le temps des travaux.

7. CONVENTION DE RÉPARTITION DES CHARGES AVEC LA COMMUNE DE FONTANNES - LOCAUX DE L'ASSOCIATION BRIN DE FICELLE – AVENANT –

Monsieur le Vice-Président en charge des relations avec les associations rappelle que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne met à la disposition de l'association Brin de Ficelle des locaux situés à Fontannes.

Les charges de fonctionnement étant assumées par la Commune de Fontannes, une convention permet à la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne de rembourser les charges spécifiques aux espaces dévolus à l'association Brin de Ficelle.

Toutefois, cette convention ne mentionne pas les locaux de l'Accueil Jeunes, exclusivement utilisés par l'association.

Il y a donc lieu de prévoir un avenant à la convention avec la Commune de Fontannes, de sorte que les charges de fonctionnement de l'Accueil Jeunes soient intégralement remboursées par la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

René MARCHAUD indique que cette répartition existe pour que les choses soient claires entre les deux utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant à la convention entre la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne et la commune de Fontannes, relative au remboursement des charges de fonctionnement des locaux de l'association Brin de Ficelle, tel qu'il est présenté en séance ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant et tout document afférent.

8. CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION CHAMP POINTU – AVENANTS –

Monsieur le Vice-Président en charge des relations avec les associations précise qu'à l'issue d'un processus de rapprochement étalé sur plusieurs mois, l'association Champ Pointu a été absorbée par l'association Brin de Ficelle, à la date du 1er juillet 2020.

Cette nouvelle étape dans la vie des 2 associations ne remet nullement en cause l'existence et l'organisation des activités de Champ Pointu à Lorlanges, Blesle et Espalem mais en favorise au contraire la stabilité et la pérennité.

Dans le cadre de ses relations avec la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, l'association Champ Pointu était signataire de conventions, concernant le soutien financier communautaire et la mise à disposition des locaux de Lorlanges.

Il y a donc lieu de prévoir des avenants à ces conventions, afin de substituer l'association Brin de Ficelle à l'association Champ Pointu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE des avenants aux conventions liant la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne à l'association Champ Pointu :
 - ↳ convention d'objectifs 2019-2022
 - ↳ convention de mise à disposition de locaux 2018-2020
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ces avenants et tout document afférent.

9. ADOPTION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES ENTRE L'EPCI ET LES COMMUNES MEMBRES

La mutualisation est une faculté organisationnelle que la Communauté de Communes du Brivadois puis Brioude Sud Auvergne et leurs communes membres respectives ont toujours utilisé. Cette mutualisation a fait l'objet d'un schéma adopté en 2014 et en fonction des volontés récemment exprimées notamment dans la Conférence des Maires du 8 septembre 2020, les coopérations entre l'intercommunalité et les communes membres peuvent encore et doivent être renforcées et améliorées. Ceci mérite toutefois d'être étudié car la mutualisation ne peut simplement se décréter, elle requiert des moyens notamment humains afin que sa mise en œuvre et son suivi soit efficace. Ceci est en cours d'étude, un audit organisationnel de BSA a été commandé et le volet mutualisation est un des axes de l'étude.

Les modalités de cette mutualisation sont multiples et ont évolué avec le temps démultipliant les dispositifs et les conventions.

La « convention socle de mutualisation » adoptée en 2015 dont l'objet principal et le plus important en matière de flux financiers était la mise à disposition de services communaux pendant le temps périscolaire est arrivée à échéance fin 2019. Compte tenu notamment des événements de la crise sanitaire et du délai de réinstallation des instances, cette convention aujourd'hui caduque empêche le remboursement aux communes de la compétence périscolaire. Or les crédits sont prévus au BP 2020 et en toute rigueur financière et budgétaire pour chacune des parties, **il est impératif que les dépenses tout comme les recettes soient constatées sur l'exercice 2020.**

Le texte de la convention est repris à l'identique à l'exception des évolutions réglementaires sauf pour le poste de Direction du Cinéma le Paris. Elle prévoit la possibilité pour le Président de déléguer la gestion des services et personnels aux maires pour la gestion des compétences communautaires conformément à la Loi engagement et proximité. Cette faculté doit être débattue avec le projet de pacte de gouvernance.

Dans la précédente convention figurait le remboursement du poste de Direction de la Régie du Cinéma le Paris à 20%, mis à disposition par la Ville de Brioude auprès de BSA depuis 2015.

Cette mise à disposition ne figure plus dans la convention 2020-2023, étant étendu que les deux collectivités souhaitent une évolution dans le poste de direction du Cinéma d'un commun accord. Aujourd'hui l'évolution de la fiche de poste de l'agent concerné en Mairie et la charge de travail qui en découle ne lui permet plus d'assurer cette fonction d'une part et d'autre part l'évolution des compétences de la CCBSA mérite une réflexion sur les missions « culturelles » qui pourraient être portées au sein de BSA. Dans ces conditions, il n'apparaît plus opportun de recourir à la mutualisation pour ce poste. Toutefois, la direction a bien été assurée par l'agent de la Ville de Brioude du 1er janvier au 30.08.2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins une abstention (Martine DEFAY),

Vu l'avis favorable à l'unanimité du CT en date du 19 novembre 2020

Vu l'avis favorable à l'unanimité du CT du CDG en date du 1^{er} décembre 2020

- APPROUVE cette nouvelle convention de mise à disposition ;
- AUTORISE Monsieur le Président à la signer.
- DIT que l'entrée en vigueur de la convention est le 1er janvier 2020.
- PROCEDE au remboursement du poste de Direction de la Régie du Cinéma le Paris à hauteur de 20% du salaire de l'agent concerné pour la période du 01/01/2020 au 30/08/2020.

DIT que cette mutualisation prend fin au 1^{er} septembre 2020.

10. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-LOIRE

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Enfance rappelle que le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne occupe depuis plusieurs années des locaux situés Place Grégoire de Tours à Brioude, appartenant à la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Loire.

Ces locaux sont également occupés un après-midi par semaine par "La Petit'Pause", le Lieu d'Accueil Enfants-Parents de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne.

Pour ces espaces d'une surface de 72,76 m², le montant du loyer annuel est de 3.135€, inchangé depuis le début de la location.

La précédente convention était établie pour deux ans à compter du 1/1/18, il y a lieu de renouveler cette mise à disposition à la date du 1/1/20.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de mise à disposition des locaux telle que présentée en séance ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document afférent.

11. DETR 2021

A) Pôle Petite Enfance : étude thermique

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne porte un projet de Pôle Petite Enfance à Brioude.

À ce stade du projet, il est pertinent de réaliser une étude thermique sur le bâtiment de l'ancienne école maternelle Jean Pradier, afin d'envisager les investissements appropriés (mode de chauffage, huisseries, isolation, ...) et d'optimiser le fonctionnement futur de l'équipement.

En outre, cette étude est un préalable obligatoire pour obtenir une majoration d'une éventuelle future demande de subvention DETR. Elle peut d'ailleurs être elle-même subventionnée en N-1 au titre de la Fiche N°19 de la DETR, selon le plan de financement ci-dessous :

PÔLE PETITE ENFANCE Étude thermique			
Dépenses		Recettes	
Frais d'étude	10 000,00€	DETR	5 000,00€
		Autofinancement	5 000,00€
Total	10 000,00€	Total	10 000,00€

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,
- APPROUVE le lancement d'une étude thermique sur le bâtiment de l'ancienne école maternelle Jean Pradier à Brioude ;
 - APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
 - SOLLICITE l'Etat via la DETR pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible.

B) Remplacement de la chaudière - Ecole de JAVAUGUES

Évoqué lors de la dernière Commission des Travaux de la CCBSA, il est proposé de procéder au remplacement de la chaudière de l'école de Javaugues datant de 2005.

Afin d'assurer une transition vers une source d'énergie renouvelable tout en satisfaisant les contraintes d'usage de l'école, le choix se porte sur l'installation d'une chaudière hybride Pompe à chaleur / Fioul.

ECOLE INTERCOMMUNALE DE JAVAUGUES REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE			
Dépenses		Recettes	
Achat et pose d'une chaudière hybride	20 000,00€	DETR	10 000,00€
		Autofinancement	10 000,00€
Total	20 000,00€	Total	20 000,00€

Bernard BEAUDON explique les raisons du changement de cette chaudière et Didier SOULIER indique que cette étude est nécessaire pour obtenir de la DETR.

Juliette TILLIARD-BLONDEL s'insurge sur le fait qu'une chaudière au fuel soit acquise pour l'école de Javaugues alors que les chaudières avec ce type de combustible seront interdites à compter de 2022. C'est pour elle à la collectivité de montrer l'exemple. Bernard BEAUDON explique que la pompe à chaleur ne suffit pas et qu'une chaudière à granulés n'entre pas dans le local actuel. En ce qui concerne l'interdiction de 2022, cela concerne uniquement les logements neufs. Jean-Luc VACHELARD insiste sur le fait que les contraintes techniques ne permettent pas de prévoir un système plus écologique.

Juliette TILLIARD-BLONDEL demande d'expliquer à nouveau l'historique de l'école intercommunale de Javaugues. Bernard BEAUDON retrace les différents éléments qui ont poussé la communauté de communes du Brivadois de prendre en charge ce projet : fermeture de l'école de Chaniat, puis de celle de Lavaudieu, regroupement pédagogique de ces trois communes puis de Frugières le Pin, école de Javaugues trop petite et opportunité pour obtenir des subventions à l'échelle intercommunale. Ce sera la seule école intercommunale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité moins deux votes contre (Marie-Christine DEGUI, Juliette TILLIARD-BLONDEL) et quatre abstentions (Alexis JUILLARD, Christophe BEDROSSIAN, David CUSSAC, Philippe FAIDIT),

- APPROUVE le plan de financement ci-dessus ;
- SOLLICITE l'Etat via la DETR pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible.

12. GESTION DU CENTRE AQUALUDIQUE A PARTIR DE 2021 - CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La procédure de mise en concurrence pour retenir un délégataire est aujourd'hui arrivée à son terme, ce rapport a pour but de rendre compte des travaux de la commission de gestion des équipements sportifs, de la Commission DSP et de l'Exécutif dans ce dossier.

Ainsi et conformément aux engagements du Président, le Conseil Communautaire a l'issue de cette procédure doit se prononcer sur le meilleur choix de gestion à compter de 2021.

Cette décision doit se faire bien évidemment au regard des résultats de la mise en concurrence, des éléments apportés sur le modèle en régie directe ou en marché de service travaillé par la commission des grands équipements sportifs dans ses séances du 6 octobre et 24 novembre 2020 et au regard du contexte particulier de 2020 et sans doute de 2021 dans une moindre mesure.

A ce stade et avec les éléments fournis, il revient au Conseil Communautaire de faire le choix qui garantisse le meilleur niveau de service à un coût maîtrisé pour la collectivité.

Pour rappel, le conseil communautaire a délibéré le 27 février 2020 pour lancer la mise en concurrence pour une délégation de service public de 7 ans assortie d'un projet d'investissement porté par le délégataire afin de renforcer l'attractivité de l'équipement et son identité ludique.

La procédure lancée bien avant la crise sanitaire a dû être prorogée pour permettre aux candidats de remettre leurs offres. Malgré cela, 4 candidats ont répondu ce qui constitue un très bon niveau de concurrence compte tenu du nombre d'entreprises nationales présentes sur le secteur.

L'analyse des candidatures et des offres a souffert également d'une réinstallation tardive des instances communautaires.

Accompagnée par l'Assistance à Maitrise d'ouvrage assurée par le Cabinet ESPELIA et l'assistance juridique du cabinet ASTORIA, la CDSP a choisi de retenir 3 candidats et de les inviter à une audition le 16 octobre, de nouvelles offres étaient attendues pour le 30 octobre. Conformément à la procédure, le Président avait convié l'Exécutif, Bernard BEAUDON, Marie-Christine DEGUI et Christophe BEDROSSIAN à participé aux auditions. Vous trouverez ci-dessous les offres finales remises par les délégataires avec une

colonne de projection en régie sur un exercice complet et sans investissement nouveau afin de comparer les différents modèles.

Moyennes Annuelles	Contrat DSP actuel	Com SPORT	EQUALIA	RECREA	VERT MARINE		Projection REGIE CCBSA
Fréquentation	79 023	110 622	103 064	93 298	85 403		81 000
Chiffres d'affaires	242 546	390 305	344 108	331 507	324 385		264 690
Charges	741 633	1 051 594	1 099 745	864 188	913 124		825 000
Marge commerciale	-12 275	50 001	21 665	18 143	35 649		
Compensation Sujétions SP	486 812	667 965	598 568	463 870	504 131		
Compensations groupes institutionnels		103 325	119 454	163 699	179 608		
ROP	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000		
Coût ANNUEL CCBSA	436 812	661 290	668 022	517 569	593 739		560 310
GER	25 000	26 257	38 533	30 142	47 134	Emprunts	312 000
Acquisitions matérielles	8 998	50 246	83 156	30 374	17 497	Acquisitions +GER	40 000
Investissements à neutraliser	33 998	76 503	121 689	60 516	64 631	Amortissement	205 000
COUT ANNUEL CONSOLIDE OFFRES	402 814	584 787	546 333	457 053	529 108		560 310
COUT ANNUEL CONSOLIDE TOTAL avec emprunts et sans investissement nouveau		768 290	775 022	624 569	700 739		707 310

Sur la colonne « projection régie », ce tableau part d'une hypothèse de fonctionnement normalisé en dehors de toutes restrictions COVID avec une estimation d'entrée de 81 000 soit légèrement supérieure à 2018 et bien en deçà des estimations des délégataires. Cette estimation semble réaliste toutefois bien évidemment en raison du contexte sanitaire, cette estimation peut baisser et entraîner une chute des produits. Toutefois en cas de reprise en régie, il est rappelé que la Collectivité est tenue de reconduire les contrats des agents à l'identique, ce qui signifie qu'en cas de fermeture partielle, la CCBSA bénéficiera au même titre que la SARL TITAN du chômage partiel sur l'intégralité de la masse salariale à l'exception d'un seul maître-nageur en statut public, ce qui permettrait alors de réduire considérablement les charges de fonctionnement et permet de sécuriser le coût du modèle en régie au moins dans la première année de fonctionnement, quelles que soient les conditions de fonctionnement.

Ce tableau démontre dans sa partie orangée que le modèle en régie reste couteux et que la consultation de 2020 tout en neutralisant la partie investissement a considérablement souffert de la crise sanitaire, si on compare au coût 2018 de la DSP actuelle.

Parallèlement, la Commission de gestion des grands équipements a travaillé conformément aux engagements du Conseil de décembre 2019, repris par le Président Jean Luc VACHELARD afin d'évaluer les trois modes de gestion possibles d'un tel équipement et avoir des éléments de comparaison sur Saint Flour, Issoire et Monistrol.

Ce travail devait permettre aux membres du conseil de pouvoir choisir en toute connaissance de cause entre une reprise en régie, la signature d'un contrat de DSP avec le candidat classé en première position à l'issue de la procédure, envisager éventuellement un marché de services pour tout ou partie de l'équipement.

Sans refaire le travail de la commission, plusieurs éléments ont été présentés afin d'en éclairer les membres :

- Le compte administratif 2019 du centre aqualudique de Saint Flour a été fourni aux membres de la commission avec un coût supérieur en terme de gestion (692 000€ contre 436 000€ pour Brioude).
- Saint-Flour nous a confirmé son impossibilité d'évaluer le coût COVID 2019 à ce stade, néanmoins, la neutralisation de la masse salariale en Délégation de Service Public, grâce aux mesures de chômage partiel, permet à lui seul de placer le mode de gestion de la DSP en période de fermeture de l'équipement (mars à juin 2020) comme un modèle économiquement favorable à la collectivité.
- Monistrol n'a pas souhaité communiquer sur des chiffres mais a évoqué une réelle difficulté dans la négociation de l'avenant COVID avec le délégataire.
- EQUALIA a été transparent sur la communication des éléments et une relation de confiance mutuelle avec le délégataire a permis de disposer d'un compte COVID présenté à la Commission qui montre que la société TITAN est excédentaire sur la période de fermeture et qu'elle s'engage à réinjecter cet excédent dans le fonctionnement en réouverture dégradée.

- Plus complexe reste la période de réouverture en mode dégradée à évaluer.

C'est une des raisons pour laquelle la gestion en DSP en période de réouverture dégradée semble moins favorable qu'une fermeture sèche car il est impossible de déterminer à l'heure actuelle l'équilibre économique d'un contrat avant et après la crise et quelle est la part du risque que le délégataire doit prendre à sa charge ? Or c'est bien là tout l'enjeu d'un contrat de délégation de service public.

Une évaluation sommaire de la régie a été faite et les membres de la commission ont pointé que l'exercice était imparfait et incomplet car il apparaît peut juste de comparer des équipements ne disposant pas forcément des mêmes amplitudes d'ouverture, du même nombre de personnels qui peuvent aussi avoir des statuts différents, des mêmes équipements techniques, ni tout à fait le même périmètre de service.

C'était d'ailleurs la raison majeure pour laquelle la CCBSA s'était jusque-là refusée à cet exercice, car il lui semblait non seulement très complexe à réaliser et par le fait sans réelle valeur.

En résumé, les membres de la Commission semblent s'accorder sur le fait que le modèle de la Délégation de Service Public a été pertinent pour Brioude Sud Auvergne, la période de fermeture COVID est mieux absorbée en DSP, d'autant mieux lorsqu'il y a une parfaite communication avec le délégataire, une évaluation a pu déjà être transmise alors que les services en régie n'ont pas été en capacité de fournir une analyse des effets de la crise sanitaire sur leurs équipements. Une reprise en régie paraît difficilement envisageable à ce stade mais les élus du conseil communautaire doivent pouvoir garder la main sur la décision finale conformément aux engagements pris.

Sur l'analyse des offres, force est de constater que l'effort demandé pour supporter un investissement dans cette période n'était pas propice à disposer d'offres compétitives, les négociations entamées à la veille de l'annonce du deuxième confinement ont plongé les délégataires dans l'incertitude alors même que les fréquentations commençaient à remonter.

Le manque de perspectives liées à la situation sanitaire a rendu les délégataires frileux conduisant à limiter leur prise de risque au maximum ou à répondre sans respecter le cahier des charges ou en remettant une offre non engageante.

A l'issue de l'analyse des offres et conformément au règlement de la consultation, EQUALIA est le candidat qui répond en tout point au cahier des charges.

Toutefois on constate une nette augmentation des charges du délégataire sur la période du contrat en comparaison avec le fonctionnement actuel alors même que la décomposition des produits conduit à réduire la part de risque supportée par EQUALIA sur les 7 ans.

*Chiffre d'Affaire commercial : 33%
Compensation sujétions SP : 53%
Compensations institutionnelles : 14%
Par ailleurs, le taux cumulé des frais de siège ainsi que la
marge commerciale atteint 22% du Chiffre d'Affaire
commercial (soit 77 k€/an).*

Ces éléments combinés au coût annuel nous incitent à qualifier l'offre d'EQUALIA de très dégradée et financièrement trop lourde à supporter pour Brioude Sud Auvergne dans le contexte actuel, au regard notamment du DOB 2020 et de la prospective financière 2021.

Ce que l'on attend d'un délégataire c'est sa capacité à dynamiser l'équipement en termes de fréquentation et d'animations et son savoir-faire dans le pilotage fin d'une telle structure afin d'en diminuer le coût pour la collectivité.

La Délégation de Service Public est un modèle qui a fait ses preuves et qui continuera de fonctionner, toutefois on peut légitimement se demander s'il est opportun de recourir à un délégataire dans la situation actuelle alors que Brioude Sud Auvergne n'est pas en capacité de dire quand et comment son établissement va pouvoir ouvrir (à quelle fréquence, avec quels publics ?), comment un délégataire peut dans ces conditions en maximiser la gestion, Equalia limite légitimement sa prise de risque au maximum, faisant supporter le coût à la collectivité ; annihilant de ce fait le bénéfice pour la collectivité du recours à une gestion externalisée.

Enfin Brioude Sud Auvergne doit-elle faire d'un équipement sportif et ludique une priorité d'investissement pour 2021 alors même que les préoccupations et les besoins des habitants du territoire semblent bien ailleurs et que la vie sportive a largement été mise entre parenthèse par le contexte sanitaire que nous connaissons.

S'il est indéniable que le centre aqualudique à l'aune de ses 5 ans doit se réinventer avec un équipement ludique, 2021 ne semble pas être la meilleure année pour engager un tel projet.

Dans ces conditions et afin d'assurer le fonctionnement du centre aqualudique deux choix s'offrent à nous : Recourir à un marché de services ou une reprise en régie. Quoiqu'il en soit afin de pouvoir assurer le fonctionnement d'une manière ou d'une autre, il y a lieu de proroger le contrat actuel jusqu'au 31 avril 2021. La première prorogation a eu pour effet de prolonger le contrat initial de 4 mois et 24 jours) et représentant ainsi une augmentation de 5,7% du montant initial actualisé du Contrat de DSP, ce qui nous laisse une marge de manœuvre réglementaire.

Ce délai nous paraît suffisant pour une reprise en régie qui permettrait de limiter le coût de fonctionnement du service même si les conditions sanitaires restent chaotiques. Le recours au marché de services pour la gestion de l'équipement ne semble donc pas une étape nécessaire, sauf peut-être pour la partie technique, au regard de la connaissance que nous avons de l'équipement.

Les difficultés de la reprise en régie consistent en la gestion directe de l'équipement, surtout dans le pilotage de la masse salariale, la négociation des charges, toutefois si le modèle reste couteux et l'exercice difficile, il reste compétitif au regard des offres remises dans un contexte défavorable.

Cette reprise en régie permettra en outre de disposer d'un coût et d'une évaluation réelle de ce type d'exploitation nous permettant ensuite de comparer avec le mode en DSP connu depuis 2015. Cette année permettra d'apprécier la capacité des services de BSA à gérer ce type d'équipement.

Enfin il sera possible de comparer réellement les différents modes de gestion et de revenir à tout moment vers un mode de gestion externalisée qui a fait ses preuves et qui peut rester compétitif en période normale.

Marie-Christine DEGUI demande combien a coûté l'étude d'Espélia et de quel ordre serait le montant de l'avenant à la DSP. Sophie COURTINE réexplique que l'étude était découpée en tranches optionnelles en fonction des choix qui seront faits. Le montant à ce jour de l'avenant serait de 239 464€ pour aller jusqu'à la fin du mois d'avril.

Christophe BEDROSSIAN s'étonne que les chiffres proposés en régie dans le rapport soient différents de ceux estimés par ESPELIA en 2019. Sophie COURTINE rappelle que les chiffres de 2019 étaient liés à des projections alors que dans le dernier rapport, ils sont basés sur des coûts réalisés avec 81 000 entrées et la grille des tarifs actuels et hausse avec le GVT. Les délégataires ont maximisé les coûts pour se couvrir en fonction de la durée de la crise sanitaire.

Christophe BEDROSSIAN estime que l'étude d'ESPELIA qui a coûté assez cher n'a pas suffisamment poussé ses investigations et ne s'est basé que sur des ratios, ce qu'il avait déjà dit en décembre 2019.

Christophe BEDROSSIAN lit son intervention : "Dans le préambule du point 12, il est fait référence au Conseil de 2019 durant lequel Bernard BEAUDON expliquait qu'il y aurait un avenant à la Délégation de Service Public jusqu'à la fin de l'année 2020 pour nous laisser le temps de voir quel mode de gestion choisir. Nous devions donc arriver à cette date avec de réelles données pour nous aider à choisir. C'est bien le but d'une étude d'aide à la décision pour lequel de l'argent public est dépensé. Force est de constater que les éléments du passage en régie n'ont pas été assez travaillés. Dans toutes nos réunions, nous étions encore orientés dans l'optique de recourir à une Délégation de Service Public jusqu'à la réunion du 7 octobre dernier. Mais face à cette situation à charge pour la gestion en régie, il y avait quand des voix qui s'élevaient, non comme il a été dit pour faire de l'idéologie, mais pour faire un comparatif qui ne soit pas que financier. Réclamer une vraie comparaison concernant les différents modes de gestion était possible sans forcément nous dire que l'on compare des choux et des carottes. On est capable de pouvoir envisager ce qu'est un passage en régie de manière en s'occupant des fluides, de la masse salariale et tout un tas d'éléments de gestion de cet équipement. Des arguments avaient été avancés à l'époque : le privé sait mieux faire, c'est un métier, il ne faut pas mettre en péril le fonctionnement avec un retour en régie, on maîtrise notre fonctionnement à l'euro près. On nous le présentait comme le modèle qui a fait ses preuves. Est-ce que ça n'est pas cette vision-là qui est un peu dogmatique ? Il y a une des campagnes de communication, des montées en compétence des offres de service, des innovations dans les produits vendus, tout ce que nous ne savions soi-disant pas faire. Mais le nombre d'entrées piscine n'a pas vraiment décollé et, le centre, malgré ce qu'on nous a présenté, a eu tendance à améliorer quelques points, mais globalement a eu du mal à pouvoir trouver son public. Cet outil, on nous dit qu'il faut le réinventer et on n'est qu'à cinq ans de l'ouverture. Il nous faut donc d'autres investissements pour relancer son attrait ce que l'on a demandé aux candidats à la Délégation de Service Public de répondre moyennant la répercussion du coût dans leur proposition financière. Lors de l'audition, ces propositions ont été présentées. Il ne faut pas s'étonner qu'elles aient été plus élevées, c'était couru d'avance et on ne peut pas reprocher à un privé de faire supporter le coût de son risque par la collectivité surtout quand c'est cette collectivité qui lui inscrit cette demande dans le marché. Alors quelles étaient les autres attentes ? une meilleure évaluation de la compensation pour nos scolaires qui aurait pu faire baisser le coût pour la collectivité, ce qui n'a pas été le cas. Alors on nous a dit qu'il y a le contexte sanitaire qui nous pousse vers la régie. Pourtant ce qui arrive ce soir était un peu écrit déjà et je veux citer une autre intervention qui a eu lieu à ce même conseil communautaire il y a un an. Un délégué prédisait une hausse alors même qu'il n'y avait pas de crise COVID. Dans son intervention il redoutait que la subvention d'équilibre en cas de DSP soit plus élevée que celle actuelle car les résultats ne sont pas très bons. C'est Gaston qui les avait prononcés et il n'était pas alors VP aux finances. Je ne crois pas qu'il avait des dons divinatoires mais il avait une analyse et avait envisagé l'exploitation d'un tel site par des privés. Je pense qu'il faut aujourd'hui se poser la question de savoir comment on va inscrire cet équipement dans le projet de territoire. Ce n'est pas faute non plus d'avoir été alerté par d'autres membres du conseil précédent qui réclamaient des analyses détaillées d'un retour en régie. Nous n'avons pas eu ces éléments, ce qui est regrettable au regard de la décision que nous avons à prendre ce soir. Et nous voilà aujourd'hui à choisir le passage en régie dans une certaine impréparation. Il n'est pas question de crier victoire face à cette volte-face, mais juste d'arriver à tirer des enseignements de cette affaire-là. Ça peut nous aider. C'est la défaite d'une forme de gouvernance qui a repoussé les propositions en les plaçant comme des oppositions et qui a disqualifié les élus dans les échanges. Je pense que l'on doit pouvoir évoluer. Il y avait déjà avec le camping une gestion en Délégation de Service Public qui a posé des soucis, notamment sur la part des travaux incombant au fermier, on a une Délégation de Service Public en question au niveau des abattoirs par rapport de ce qui est à charge du fermier alors que le renouvellement approche. Je crois que nous nous devons de tirer les enseignements de ce dossier et de ne plus fermer le débat sur aucun sujet au risque de nouveau s'enfermer dans l'erreur ».

Roland CHAREYRON rappelle que les débats ont eu lieu en 2012-2013 sur les questions de la gestion de cet équipement. Des visites ont été organisées, des conseils ont été pris et une longue réflexion a été menée. La Délégation de Service Public n'était pas une finalité. La décision a été prise en toute connaissance de cause. A écouter tout ce qui s'est dit, il n'a pas eu l'impression que la Délégation de Service Public ne marchait pas bien, mais que les choses sont différentes aujourd'hui avec cette crise sanitaire. LA réflexion est différente aujourd'hui. A l'époque le choix s'est fait sur le changement d'échelle entre la piscine de Brioude et le centre aquatique. On savait qu'on ne partait pas pour plus de cinq ans et qu'il était possible de revenir ensuite en régie si la Délégation de Service Public ne fonctionnait pas. Il dit que c'est facile de refaire l'histoire et reproche à Christophe BEDROSSIAN de remettre en cause les choix passés avec les bons d'un côté et les mauvais de l'autre.

Frank MERLE insiste et « déplore que Christophe BEDROSSIAN puisse soupçonner un manque de transparence, d'honnêteté et d'efficacité et de compétence de l'Exécutif dans la gestion des dossiers de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne. On l'a vu tout à l'heure avec l'abattoir et maintenant avec le Centre Aqualudique Intercommunal. Il reproche à Christophe BEDROSSIAN d'être un donneur de leçons de gestion alors qu'il indique lui-même être un littéraire. Le rapport du Centre Aqualudique Intercommunal est très clair pour lui, comme pour beaucoup d'autres dans l'Assemblée. Au regard des éléments techniques, financiers et environnementaux, il pense que face à l'incertitude que fait peser cette crise sanitaire sur son fonctionnement futur et compte tenu des propositions faites par les candidats à la DSP, sachant que la meilleure proposition engendrait une augmentation de plus de 130 000€ par an, il aurait été difficile de faire passer cette solution en conseil communautaire. Pour lui, il paraît raisonnable de passer en régie au mois de mai, bien content qu'Equalia veuille bien poursuivre la collaboration jusque-là, même si ça a un coût, sans toutefois présager de son efficacité et de son efficience en termes de coût d'exploitation et de développement commercial. Pour lui, il est clair qu'il sera indispensable de réaliser des investissements importants pour rendre cette structure plus attractive aux yeux du grand public, notamment sur l'aspect ludique qui est déficitaire, mais aussi sur les aménagements extérieurs pour rendre ce lieu plus convivial et familial, d'autant plus qu'en matière de centre aqualudique il y a une forte concurrence. Les familles n'hésitent pas à faire des kilomètres pour amener leurs enfants dans ce type de structure. Il poursuit en évoquant le débat entre DSP et régie il lui semble totalement inapproprié aujourd'hui comme l'est tout autant le fait de vouloir comparer entre elles des structures hétérogènes tant au niveau de leurs caractéristiques techniques, financières et commerciales. Ce type de démarche n'est valable que sur un même équipement ce qui pourrait être le cas dans le futur si la gestion en régie directe est adoptée. A son sens, la seule idéologie qui doit primer est une gestion efficiente du centre, c'est-à-dire un rapport coût résultat le plus optimisé possible.

René MARCHAUD reprend les chiffres de la seule offre conforme, soit 668 022 et dans le cadre de la régie 560 310€. Pour cette dernière estimation, il a fait le calcul avec les chiffres de 2019, ce qui correspond totalement. Par contre il souhaite savoir si pour ce prix là Equalia prévoit des investissements et à quelle hauteur. Sophie COURTINE lui répond qu'il faut rajouter 83 156€ par an si l'on souhaite avoir le montant avec les investissements.

René MARCHAUD demande si on payera les 668 022€ pendant 7 ans car dans le cadre de la régie, on démarre à 560 000€ sans investissement. Il faudra prendre en compte le vieillissement de l'équipement avec des charges qui vont augmenter chaque année. Ont-elles été évaluées ? Sophie COURTINE répond que oui puisqu'à été prévu la provision pour le gros entretien avec 30 000€ en 2021. Pour René MARCHAUD sur 7 ans, ça sera plus élevé qu'en 2021. On risque d'avoir en plus une stagnation, voire une baisse de la fréquentation si on ne fait pas d'investissements donc au final un coût qui risque d'être très élevé. Au final il reste sceptique sur la gestion en régie.

Brigitte SOUCHON indique que la régie n'engage pas dans la durée. Il sera toujours temps de relancer une Délégation de Service Public quand on veut. Didier SOULIER indique quant à lui que la gestion en Délégation de Service Public assure un certain confort et redoute la surcharge de travail pour les agents administratifs de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne dans le cadre du passage en régie.

Nathalie AVININ demande pourquoi certains candidats ont été évincés ? Jean-Luc VACHELARD répond que l'un n'a pas suffisamment pris en compte les investissements demandés et que l'autre n'a pas englobé dans son offre financière la gestion de la crise sanitaire.

Bernard BEAUDON se dit déçu et en même temps optimiste de la conclusion de cette consultation car la majorité des membres du Conseil Communautaire était favorable à la Délégation de Service Public en décembre 2019. Il ne partage pas l'avis de Christophe BEDROSSIAN sur le manque de confiance vis-à-vis de la procédure et de l'Exécutif, ni sur le fait qu'il n'y a pas eu de travail sur la régie. S'il estimait que le travail réalisait ne suffisait pas, il aurait pu aller lui-même à la recherche d'informations complémentaires. En outre, il juge qu'il y a eu la présentation de trois beaux projets par les candidats, surtout sur l'aspect ludique qui aurait donné du sens à cet équipement. Le cahier des charges était suffisamment ouvert pour permettre la présentation de ce type de projet, malheureusement trop onéreux, surtout en cette période. La Délégation de Service Public aurait permis une vraie communication et un retour des familles avec ces aménagements. Il est optimiste car si on continue uni sur cette régie, ça laisse la possibilité de se donner les moyens de le gérer en régie et donc d'avoir une vraie comparaison des deux types de gestion. Aujourd'hui, il n'y pas de gagnant, ni de perdant. On a la chance d'avoir dans les services de la CCBSA des agents performants à qui on va demander un surcroît de travail pour absorber ce nouveau service. On peut encore écrire de belles pages sur l'Aquabulle.

Maurice ROCHE compare les 4 années de Délégation de Service Public et une projection sur la régie. On touchait une redevance d'occupation de 50 000€ qui sera perdue en régie, ce qui conviendrait de rajouter au coût de ce type de gestion. Pour cette raison et aussi du fait que les coûts en régie ne sont pas garantis sur les 7 années à venir alors qu'ils le sont en DSP, il serait favorable à une gestion par un privé.

Alexis JULLARD estime que ce moment décisionnel est intéressant car il sera plus aisé de comparer les deux types de gestion de manière concrète sur cet équipement. Si ça ne va pas, nous reviendrons à cette gestion en DSP.

Gaston FARGET s'interroge pour savoir où on prendrait les 220 000€ qui manqueront en DSP.

Marie-Christine DEGUL trouve sage de gérer en régie, solution proposée par certains élus communautaires. Et non, il n'y a pas de vilains petits canards. Elle apporte un bémol car elle ne souhaite pas que l'on valide un avenant dont on ne connaît pas les tenants et les aboutissants. La solution de la régie a souvent été proposée pour les différents dossiers comme pour le camping. Or, en octobre 2019, ESPELIA a conclu que la DSP était la meilleure solution alors le rouleau compresseur était en marche, même si on nous a fait croire que le retour en régie était possible. De ce fait, aujourd'hui, le choix de la régie est un choix par défaut sans que l'EPCI soit complètement préparé. Pour y parvenir, nous sommes contraints de signer un nouvel avenant onéreux. Elle propose de ne pas signer cette prolongation de contrat, et, de la part du groupe d'opposition, propose une fermeture de l'Aquabulle durant ces quatre mois et économiser à minima 290 000€, surtout en cette période de crise sanitaire qui risque d'obliger les équipements sportifs à rester fermer pour tout ou partie de cette période. Brivadois en commun demande la création d'une commission spécifique pour préparer cette reprise en régie.

Jean-Luc VACHELARD estime qu'elle se positionne en donneuse de leçon alors qu'elle le réfutait au début. Ensuite, il répond que la question de la prolongation par avenant n'est pas l'objet des deux propositions de délibération, ce sera au prochain conseil communautaire. On verra à l'issue de cette négociation ce qui sera proposé. De plus, il indique que la prolongation du contrat jusqu'au 31/12/2020 a été décidé par délibération du conseil communautaire, que ce dernier n'a jamais acté la poursuite en Délégation de Service Public au-delà de cette date, que la crise sanitaire est venue impacter le fonctionnement global, que les délégataires ont certainement du mal à se projeter sur 7 ans pour cette raison et qu'il n'est pas évident d'annoncer des grandes vérités. Il propose ce choix avec hésitation car la DSP apporte un certain confort de gestion et une certaine efficacité au moins sur le volet communication et une dynamique. Ce choix permettra effectivement de pouvoir analyser les deux types de gestion avec des choix futurs qui seront peut plus facile à faire. Ça n'est pas tout blanc ou tout noir dans ces modes de gestion. Nous faisons des choix dans l'intérêt de la collectivité qu'il est nécessaire de respecter.

Christophe BEDROSSIAN redit qu'il n'a jamais été plus en faveur d'un mode de gestion qu'un autre, mais qu'il souhaitait seulement avoir suffisamment d'éléments de comparaison pour décider. Il ne faut pas disqualifier les personnes qui questionnent sur les choix qui sont faits. Les services ne sont pas en cause car ce sont les élus qui donnent les directions. Il lui a semblé que les orientations proposées étaient en direction de la DSP. Pour lui, il dit que cette décision à prendre l'est de façon acculée sans avoir tous les éléments. Essayons d'envisager une autre méthode et une autre considération pour ceux qui font des propositions alternatives.

Nathalie AVININ a bien pris en compte tout ce qui a été dit. Elle demande si on aurait un avenant à payer, s'il ne serait pas possible de mixer des investissements avec une régie, a-t-on déjà sensibilisé les services ? Ne faudrait-il pas mieux encadrer la DSP ?

Jean-Luc VACHELARD estime qu'on ne pourra pas échapper aux investissements à venir si on veut le rendre plus attractif. Ce n'est peut-être pas la bonne période sauf s'il y a des opportunités. Concernant la gestion d'Equalia, il n'y a rien à dire sur les relations entre eux et l'EPCI, ni sur la conformité avec le contrat initial. Si on signe le contrat de Délégation de Service Public, il débutera au 1^{er} janvier, il n'y a donc pas d'avenant. Quant à la gestion du personnel, un audit interne est en cours pour définir une meilleure organisation des services. La crise sanitaire a profondément modifié le fonctionnement, notamment celui de cette procédure de la DSP.

Philippe FAIDIT dit qu'un délégataire ne perd jamais d'argent.

Christophe BEDROSSIAN demande quel est l'avis du Président. Jean-Luc VACHELARD répond qu'il présente un projet de délibération qu'il soutient.

Pour Juliette TILLIARD-BLONDEL, le sujet financier l'inquiète et elle a l'impression que l'on a « le couteau sous la gorge ». Elle rajoute que cette question de la COVID a un effet loupe sur les fragilités de chacun, comme sur les collectivités, notamment sur les questions de perspectives. Brigitte SOUCHON indique qu'il est nécessaire de faire les choix en fonction des situations qui se présentent et en son âme et conscience.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins un vote contre (Nathalie AVININ) et cinq abstentions (Cécile TARDY, Martine DEFAY, Maurice ROCHE, René MARCHAUD, Gérard LOUIS),

Vu l'avis de la Commission des équipements sportifs en date du 6 octobre et du 24 novembre

Vu les résultats de la procédure de consultation de DSP

Vu la possibilité de prolonger par avenant le contrat actuel jusqu'au 30 avril 2021,

Vu le contexte sanitaire et social,

Vu le ROB 2020 et la prospective 2021,

- DECIDE à l'issue du contrat actuel de la reprise en régie directe de l'Aquabulle dans l'attente d'un retour à une situation sanitaire favorable ; un marché de services pourrait être envisagé pour la gestion de la partie technique du centre.

13. CLASSEMENT SANS SUITE DE LA PROCEDURE RELATIVE AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SOUS FORME D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUALUDIQUE L'AQUABULLE

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 1121-1 à L.1121-4 et sa troisième partie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L. 1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

Vu la délibération n° 14 du 27 février 2020, retenu le principe du recours à un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage (concession de services) ayant pour objet l'exploitation du centre aquatique de Brioude, l'Aquabulle.

Madame la Vice-Présidente expose que la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (CCBSA) est un établissement public de coopération intercommunale qui, au titre de la compétence « équipements sportifs », est compétente pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal situé sur le territoire de la commune de Vieille Brioude.

L'EPCI a fait le choix de confier la gestion de l'équipement à la société EQUALIA au moyen d'un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage.

Le contrat entré en vigueur au 7 août 2015 pour une durée de 5 ans, devait prendre fin au 6 août 2020. Le contrat a été prolongé pour une durée de 4 mois et 24 jours.

Le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 27 février 2020, retenu le principe du recours à un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage (concession de services) ayant pour objet l'exploitation du centre aquatique de Brioude, l'Aquabulle pour une durée de 7 ans.

L'avis de concession a été envoyé à la publication le 2 Mars 2020 et publié :

- au BOAMP, avis n°20-31903, le 4/03/2020 ;
- au JOUE, avis n° 2020/S046-109 531, le 5/03/2020 ;
- dans la revue spécialisée Aquatique Magazine

La date limite de réception des candidatures et des offres était fixée au 18/05/2020 à 12h00.

En raison de la crise sanitaire générée par la pandémie de Covid-19, la date limite de réception des candidatures et des offres a été reportée au 13 juillet 2020 à 12h00.

La collectivité a reçu quatre plis :

- EQUALIA
- VERT MARINE
- RECREA
- COMSPORT

Le délai de réinstallation du Conseil Communautaire a permis la réunion de la CDSP le 24 août 2020 afin d'analyser les candidatures, suite à cette analyse les offres des 4 candidats ont été admises à l'analyse. La CDSP s'est à nouveau réunie pour procéder à l'analyse et au classement des offres le 7 octobre 2020. Suite à cette réunion il a été décidé de négocier avec trois des quatre candidats qui ont été auditionnés le 16 octobre et invités à remettre une offre finale le 30 octobre 2020.

Sur la totalité de la durée de la procédure est apparue la crise sanitaire, les confinements successifs et les restrictions qui en découlent.

Dans ce cadre, le besoin initialement défini par la Collectivité est devenu obsolète du fait du caractère imprévisible des mesures gouvernementales et donc de l'impossibilité de projeter, tant pour la Collectivité que pour les candidats, de manière précise, un modèle d'exploitation sur une durée de 7 ans.

En effet, et à ce jour, se sont succédés non seulement les confinements provoquant des périodes de fermeture des équipements, mais également, pour les périodes de réouverture, des restrictions sanitaires rendant difficile toute projection, en termes de fréquentation des équipements notamment.

A cet égard, les offres finales, du fait des incertitudes actuelles, sont protéiformes, parfois non engageantes et, en tout état de cause, peu sécurisantes pour la Collectivité, à tous égards et y compris juridiquement : la part de risque d'exploitation supportée par le délégataire étant quasi inexistante du fait des circonstances qui s'imposent à tous du fait de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19.

Le reprise en régie est dès lors apparue comme plus adaptée à la situation sanitaire et aux aléas qu'elle génère.

De surcroît, il convient de souligner que les relations contractuelles entre les cocontractants ont tendance à se durcir lorsqu'il s'agit d'évaluer les répercussions financières liées à la crise sanitaire sur l'exécution des contrats, dont personne ne peut prédire aujourd'hui la fin.

Du fait de la modification du besoin de la Collectivité, il convient de déclarer sans suite la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du centre aquatique de l'Aquabulle qui est en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, moins un vote contre (Nathalie AVININ) et quatre abstentions (Cécile TARDY, Maurice ROCHE, René MARCHAUD, Gérard LOUIS),

- DECLARE SANS SUITE la procédure de Délégation de Service Public concernant la gestion de l'Aquabulle sous forme d'affermage
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir les actes nécessaires à la mise en œuvre de l'achèvement de cette procédure.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

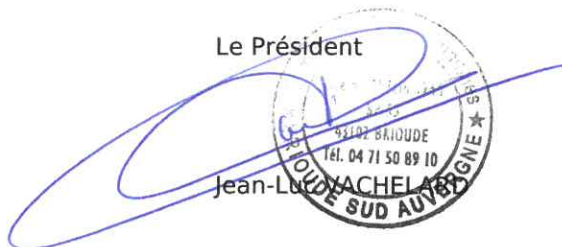


Brioude, le 13 octobre 2020

La secrétaire de séance

Aline BONNET

Le Président


Jean-Luc JACHELARD
Président du Conseil Communautaire
Brioude Sud Auvergne
9102 BRIOUE
Tél. 04 71 50 89 10